



Soucis auprès de la banque de france

Par **dervaux**, le **26/05/2008** à **17:13**

j'ai été interdit bancaire il y a 9 mois j'ai tous régularisé il y a 6 mois auprès de la banque mais je ne suis toujours pas défiché auprès de la banque de france alors que je ne suis plus fiché auprès de la banque. la banque fait la sourde oreille m'ont-ils vraiment défiché car cela fait vraiment long. je dois faire actuellement un crédit immobilier mais je ne peux pas à cause de ce fichage, j'ai signé le compromis le 29 avril que faire ? puis-je demander des dommages ? merci

Par **gloran**, le **27/05/2008** à **10:41**

Je ne connais pas ce point spécifique mais ça ne me paraît pas illogique. Que vous ayez régularisé n'efface pas votre passé de mauvais payeur. Donc, il est logique que les banques se méfient de vous, tout comme un prisonnier ayant purgé sa peine conserve un casier judiciaire avec les désagréments qui vont avec. Il faut y songer avant de faire des bêtises, pas après.

Par **JamesEraser**, le **27/05/2008** à **13:18**

Exact, la régularisation de votre situation financière a mis fin de plein droit à la procédure d'injonction bancaire et de restitution des modes de paiement, vous n'en restez pas moins catalogué comme client ayant eu des difficultés de gestion. Cette mémoire de la banque de France est assez impressionnante mais elle ne conditionnera pas vos futures démarches. Elle ne fera que retarder les acceptations de dossier et régulièrement, ce souci passager sera mis en avant par votre conseil financier ou interlocuteur bancaire lors des demandes de

prêt.rnQuant à connaître la durée d'inscription dans ce fichier "MYSTERE" bancaire.rnrnPour votre crédit. Si votre compagne exerce une profession, désignez la en emprunteur principal et placez vous en co-emprunteur. Cela changera peut être la donne sur les conclusions de la banque. rnCordialement

Par **dervaux**, le **27/05/2008** à **13:54**

merci pour les reponses,pour notre projet immobilier nous nous sommes rendu dans plusieurs banques et quand il consulter le fichier de la banque de france il ne voyer rien alor que quelque heure au par avant je me suis rendu a la banque de france et j'étais encore fichier.comment sa ce fait ?

Par **gloran**, le **27/05/2008** à **21:16**

C'est une supposition, mais probablement que les droits d'accès à telle ou telle information du fichier diffèrent selon les interlocuteurs. Peut-être un peu d'esbrouffe, celui qui n'a pas de pouvoir aime souvent faire croire qu'il en a, il y a peut-être des interlocuteurs qui n'ont aucun droit d'accès tout en faisant croire le contraire pour se faire mousser ? Au fait, je vous ai dit que j'appartiens à la CIA et au KGB ? :)

Par **dervaux**, le **27/05/2008** à **21:50**

les reponses de gloran n ont rien a voir avec mes questions alor sil vous plait est ce que quel qu un a une reponse ?????

Par **gloran**, le **27/05/2008** à **22:04**

PLait-il ? je réponds autant que possible à la question. Si vous regardez les questions des autres, en général pour tout ce qui touche au droit de la consommation et au recouvrement vous verrez qu'au minimum, je "maîtrise". Je vous invite donc à être plus courtois envers les bénévoles qui, eux, ne sont pas assez bêtes pour se mettre dans de tels draps, et prennent sur leur temps de loisir pour vous répondre. Si la réponse ne vous satisfait pas, ayez au moins la délicatesse de respecter les autres, et aussi, de ne pas mentir en disant que je ne réponds pas à la question alors que j'y réponds, au moins partiellement. Je comprends que vous ayez des ennuis, Vae Victis, et bye.

Par **dervaux**, le **28/05/2008** à **09:23**

désolé mais jai été mis en banque de france pour un decouvert de 50€ et je nai jamais été

averti que je l'été car entre temp j'ai déménager donc je trouve sa un peu bete de mettre les gens en banques de france pour si peu mais bon que la banque qui mis ai mis mette 6 mois pour lever le fichage alors que j'ai remboursé je ne trouve pas sa normal !!

Par **gloran**, le **29/05/2008** à **15:30**

Il y a 2 types de clients. rnrnCeux qui râlent, et font penser au banquier / vendeur etc : le chien aboie la caravane passe.rnrnCeux qui ne perdent pas leur temps à discuter avec un sous-fifre au téléphone mais prennent leur plume, notent les irrégularités vis à vis de la loi, et envoient un recommandé AR de mise en demeure avec menace argumentée de plainte (et pas au commissariat, directement au doyen des juges d'instruction + partie civile).rnrnDepuis que je fais partie du second groupe, tous les problèmes se règlent à la vitesse de la lumière.